

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 octobre 2011 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

NO. 9602-10-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9603-10-11

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 7 octobre 2011.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée ordinaire du 12 septembre 2011;
- Assemblée extraordinaire du 26 septembre 2011;
- Ouverture des soumissions du 7 octobre 2011 :
 - Fourniture de sable pour abrasif d'hiver
 - Fourniture de sel à chemin
 - Fourniture d'huile à chauffage et carburant diesel

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 9604-10-11

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011

Les comptes à payer du mois de septembre 2011 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 377 132.35 \$, certificat de crédit no. 11-10-0909 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2011

NO. 9605-10-11 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Saumon Rivière-Malbaie 2 213,90 \$
Aide financière
- Club de pétanque Les Élans de Clermont 50,00 \$
Souper fin de saison 2011
- Fondation du Centre Hospitalier St-Joseph de La Malbaie 280,00 \$
Aide financière pour événement bénéfice du 13 novembre 2011

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9606-10-11 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- Fonds régional en infrastructures de loisirs 100,00 \$
Souper bénéfice du 10 novembre 2011
- Radio MF Charlevoix 170,00 \$
Souper 25^e anniversaire (2 personnes)
- Trio lyrique 60,00 \$
Spectacle bénéfice du 30 octobre 2011(6 billets à 10 \$)

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9607-10-11 SOUMISSION FOURNITURE DE SEL À CHEMIN 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 7 octobre 2011 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Mines Seleine;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Mines Seleine au coût 81.74 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 60 529.50 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Mines Seleine, Division de la Société canadienne de sel Ltée, 10701 boul. Parkway, Anjou, Québec H1J 1S1, à Sifto Canada Corp., 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Repentigny, Québec J6A 2T6, les à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3 ainsi qu'à Aurel Harvey & Fils Inc., 544 chemin de la Vallée, La Malbaie, Québec G5A 1C5.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2011

NO. 9608-10-11

SOUSSION Fourniture d'huile à chauffage 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 7 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'OBG peut varier au moment de l'ouverture des soumissions, dépendamment de la date de préparation de la soumission par la compagnie soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le prix facturé sera de toutes façons, celui de l'OBG à la date de la commande et qu'il serait le même pour toutes les compagnies;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies ne peuvent se différencier que par le coût demandé pour le transport;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Sonic / Agrivoix se détaillant ainsi :

Coût du transport pour huile à chauffage, diesel d'été et d'hiver : 0.0175 \$/litre + taxes.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Sonic / Agrivoix, 2190 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N2 ainsi qu'à Desroches Produits Pétroliers, 5150 boul. Pierre-Bertrand N., Québec, Québec G2J 1B7.

NO. 9609-10-11

SOUSSION Sable abrasif d'hiver 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 7 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. au prix de 5,40 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 5 536.76 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Aurel Harvey & Fils Inc., 544 chemin de la Vallée, La Malbaie, Québec G5A 1C5, à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3, à Fernand Harvey & Fils Inc., 79 chemin de la Vallée, La Malbaie, Québec G5A 1E6 ainsi qu'à Béton Dal-laire Ltée, 14 route 138, St-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0.

NO. 9610-10-11

AVIS DE MOTION – NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT L'OUVERTURE DE RUES

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à l'agrandissement de son parc industriel en prolongeant la rue Desbiens et en construisant une nouvelle rue, située entre la rue Desbiens et la rue des Étangs;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a également aménagé une nouvelle rue dans le développement domiciliaire;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur le conseiller Éric Maltais en vue de l'adoption d'un nouveau règlement concernant l'ouverture et l'identification de deux nouvelles rues dans le parc industriel et d'une nouvelle rue dans le développement domiciliaire.

NO. 9611-10-11

AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ce règlement et à ses annexes;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

NO. 9612-10-11

AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27), le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur le conseiller Rémy Guay en conformité avec l'article 10 de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale, de la présentation d'un nouveau règlement déterminant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Clermont.

Monsieur le conseiller Rémy Guay dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

NO. 9613-10-11

APPUI AU CENTRE DE SAUVETAGE MARITIME (MRSC) DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE suite à son discours du Budget 2011, le gouvernement du Canada et son ministre des Pêches et des Océans ont annoncé leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne et de déplacer vers Halifax, Nouvelle-Écosse et Trenton, Ontario, la coordination des opérations de sauvetage en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE ce centre est le seul centre d'urgence spécialisé dans la coordination et le contrôle des opérations de sauvetage en mer au Québec, pour un territoire compris entre le Lac Saint-François et Blanc Sablon incluant la Péninsule gaspésienne et l'Archipel des Iles de la Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la raison d'être de ce centre est d'initier, coordonner et contrôler toute opération de recherche et/ou de sauvetage pour les marins, pêcheurs et plaisanciers ainsi que pour les occupants de tout aéronef en détresse au-dessus des eaux du fleuve, incluant les assistances médicales;

CONSIDÉRANT QUE les coordonnateurs de sauvetage maritime de Québec reçoivent et coordonnent les appels de détresse et demandes d'assistance des centres de communications de la Garde côtière, des Centres d'Urgence 911, des corps policiers, des tours de contrôle et du public en général;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de sauvetage maritime de Québec couvre actuellement une superficie totale de 148 200 km² et comporte un littoral de 4 600 km;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un centre de sauvetage maritime au Québec dont les spécialistes par leur expérience et leurs connaissances locales comprennent toutes les exigences reliées aux urgences en mer dans cette région particulièrement complexe;

CONSIDÉRANT QUE les coordonnateurs de sauvetage maritime de Québec par leur implication saisonnière dans le programme de Déglçage et de Contrôle des Inondations de la Garde côtière canadienne assurent le déplacement efficace des navires ainsi que la protection des écosystèmes du fleuve et du golfe Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce centre de sauvetage maritime est le seul qui soit officiellement bilingue pour tout le Canada et a prouvé de fait son efficacité dans les 2 langues officielles;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de sauvetage maritime de Québec a été mis en fonction en 1977 suite à de nombreuses lacunes décriées dans la gestion des opérations de sauvetage alors menées par les centres de coordination de sauvetage d'Halifax et Trenton dont entre autres un manque de connaissances du Saint-Laurent et la barrière linguistique;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la Province de Québec n'auront plus cette qualité de service qu'ils ont réclamé en 1976;

CONSIDÉRANT QUE le public qui vit une urgence sur l'eau, ou qui souhaite signaler une situation d'urgence est en droit de s'exprimer en français s'il le désire en ayant l'assurance qu'il sera bien compris;

CONSIDÉRANT QUE ce sont plus de 1400 incidents qui sont signalés chaque année et qui seraient ajoutés à la charge de travail déjà élevée des Centres de coordination de sauvetage d'Halifax et de Trenton;

À DES CAUSES, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont demande au Gouvernement du Canada et tout particulièrement, au ministre des Pêches et des Océans du Canada, l'Honorable Keith Ashfield, de revoir sa décision de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec (MRSC) et de conserver dans son intégralité, la coordination des opérations de sauvetage maritime à partir de la Base de la Garde côtière canadienne de la ville de Québec.

NO. 9614-10-11

APPUI AU RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au-dessus des habitants ne leur procure par les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

CONSIDÉRANT QU'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT QUE les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCF;

CONSIDÉRANT QU'une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont demande au MCCCF de suspendre sa décision de ne plus subventionner le réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de 5000 habitants et plus, en attendant les conclusions du comité de travail qui sera mis sur pied pour préparer un mémoire de réflexion sur la politique du MCCCF à cet égard.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Marielle Lemieux, présidente du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, 3189 rue Albert-Demers, Charny (Québec) G6X 3A1 ainsi qu'à Madame Ginette Simard, présidente, Bibliothèque municipale de Clermont « La Chute de mots ».

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2011

**NO. 9615-10-11
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale